

223C1065  
FR0014003VY4-FS0560

10 juillet 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**HYDROGENE DE FRANCE**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 juillet 2023, la société par actions simplifiée Rubis Renouvelables<sup>1</sup> (46 rue Boissière, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2023, le seuil de 15% des droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE et détenir 2 530 894 actions HYDROGENE DE FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 17,66% du capital et 10,92% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Rubis SCA.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 14 331 454 actions représentant 23 173 559 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.